



Rapport

Date de la séance du CE : 3 février 2021
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2021.DIJ.367
Classification : Non classifié

DIJ ; préfectures ; groupe de produits « préfectures » (GP 05.13.9101) ; dépassement du solde I (budget global) Crédit supplémentaire 2020

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	1
3.	Description de l'affaire	2
4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	2
5.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	2
6.	Répercussions sur les communes	2
7.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	3
8.	Proposition	3

1. Synthèse

Lors du calcul des marges contributives des préfectures, la crise du coronavirus a contribué au dépassement du solde (budget global).

2. Bases légales

- Article 57 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP)
- Article 160 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP)

3. Description de l'affaire

Par rapport au montant du crédit inscrit au budget, le solde I (budget global) du groupe de produits 05.13.9101 « préfectures » est supérieur de 1 686 294,30 francs.

Préfectures GP « préfectures » 05.13.9101	Crédit budgétaire 2020	Comptes 2020	Différence
Rentrées financières	-11 324 200,00 CHF	-9 245 050,86 CHF	2 079 149,14 CHF
Frais de personnel	17 272 803,03 CHF	17 349 617,94 CHF	76 814,91 CHF
Frais de matériel	5 240 508,08 CHF	4 776 794,88 CHF	-463 713,20 CHF
Intérêts et amortissements prévisionnels	3037,15 CHF	-2919,40 CHF	-5956,55 CHF
Autres coûts	0,00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Solde I (budget global)	11 192 148,26 CHF	12 878 442,56 CHF	1 686 294,30 CHF

En raison de la crise du coronavirus, le Conseil-exécutif a décidé d'accorder une remise de la redevance d'alcool pour l'année 2020 aux établissements d'hôtellerie et de restauration titulaires d'une autorisation d'exploiter A et C (cf. article 8b de l'ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus et communiqué de presse du 1^{er} avril 2020). Cette décision se traduit par une baisse de 4,4 millions de francs des recettes réalisées grâce aux émoluments administratifs.

Les revenus du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont inscrits dans le compte en question.

La création de provisions et des versements relatifs aux soldes horaires ont entraîné un dépassement des frais de personnel.

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Il n'existe pas de relation significative.

5. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux. Par rapport au montant du crédit inscrit au budget, la comptabilité financière présente une différence de 161 010,28 francs.

6. Répercussions sur les communes

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur les communes.

7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur l'économie, l'environnement et la société.

8. Proposition

Vu les considérations qui précèdent, il est proposé d'approuver le crédit supplémentaire destiné aux préfectures.

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Pièces jointes

- ACE